

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 3 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 5 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand Est**

NOR : SFHZ2530550A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand Est,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Grand Est :

1. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :
  - Anne-Valérie AUJAMES titulaire et, Jean-Philippe VITRY, suppléant.
2. Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15, président du conseil d'administration de la Mutualité sociale agricole Lorraine :
  - Dominique SAUTRÉ.
3. Au titre du I.-3° b) de l'article D.1432-15, représentants désignés par « Départements de France » :
  - Philippe DALLEMAGNE, suppléant, en remplacement de Philippe PICHERY.

**Article 2**

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 3 décembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service du Pôle santé ARS,  
Yann DEBOS